

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

LISTE DES DELIBERATIONS & RECAPITULATIF DES VOTES

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS												
19/05/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à		
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33		
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8		
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		x			0		
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2		
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	x				1		
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1		x			0	Isabelle MELLIN	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0		
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1		
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0		
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1		
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0		
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0		
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		x			0		
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0		
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI	
		Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON		18		
		Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU	Philippe FABRE	11		
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0		
		Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0		
		René GOULESGUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	x				1		
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN	
		Fabien HUSSE	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0		
		Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0		
		Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		x			0		
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dièze	1		x			0		
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0		
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Alexandre VERDIER		3		
		Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0		
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2		
		Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orciat	1	x				1		
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0		
		Colette PONCHET-PASSEMAR	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2		
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16		
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x		Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5		
		Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		x			0		
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2		
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x				1		
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	Alain MERCIER	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1		
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1		
		Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcières	1		x			0	Franck SERRE	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes								
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat								
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme								
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
		Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
		Christophe BALLEZ-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x						
		RECAPITULATIF DES VOIX										
		Membres élus		Nombre	Voix	Quorum						
En exercice		45	193									
Présents (dont visio)		19	48									
Représentés		10	63									
Votants		29	111	ATTEINT								

COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2025 - LISTE DES DELIBERATIONS ET RESULTATS DES VOTES

N° ordre du jour	Thématique	Intitulé	UNANIMITÉ	POUR	CONTRE	ABSTENTION*	Résultat
			Voix : 111	Voix votants	Voix votants	Voix votants	
01	ENS	Convention partenariale 2025 Espace Naturel Sensible Lac de Servière	X				Adoptée
02	Pastoralisme	Avenant à la convention relative au troupeau mobile ovin CDP / FL	X				Adoptée
03	Valorisation des Patrimoines	Fête des Patrimoines Volcaniques 2025	X				Adoptée
04	Charte - Révision Evaluation	Universités d'été du PNRVA	X				Adoptée
05	Plan d'Actions PNRVA	Avenant à la convention cadre "Métropole Porte de Parc"	X				Adoptée
06	RGPD	Désignation de l'ADIT comme Délégué à la Protection des Données (DPD)	X	110	28	0	1 L. CHAUVIN (Art. 2121-14 CGCT)
07	R.H	Mise à jour du tableau des effectifs	X	109	27	0	2 I. FAUX / C. VERT
08	R.H	Adhésion au service "Assistance à la rédaction de fiches de postes" du CDG63	X				Adoptée
09	R.H	Plan de Formation 2025	X				Adoptée
10	Boutiques du Parc	Nouveaux produits pour les boutiques du Parc	X				Adoptée

*Les abstentions n'entrent pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés : c'est pourquoi les délibérations n°06 et n°07 ont été adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés, malgré les abstentions.

Pour extrait conforme, à Aydat, Montlosier,
Publication réalisée sur www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs
le mercredi 4 juin 2025

Pour le Président, Lionel CHAUVIN
Par délégation



Baptiste DEGUIN
Directeur



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 38. Convention partenariale 2025 Espaces Naturel Sensible Lac de Servières
Délibération n° : 2025.DLB.038-CS-19/05-01
Annexe : Projet de convention
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Préservation & Valorisation du Patrimoine Naturel
Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS												
19/05/2025	Elu(s)	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(s)	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à		
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33			
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI		
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE		
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Lionel CHAUVIN		
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8			
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY		
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		x			0			
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2			
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Génès-Champagnelle	1	x				1			
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Meaulx	1		x			0	Isabelle MELLIN		
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0			
COMITÉ SYNDICAL	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1			
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0			
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1			
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0			
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0			
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0			
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0			
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0			
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0			
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI		
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0			
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON	Philippe FABRE	18			
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU		11			
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0			
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT		
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0			
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champ-sur-Tarentaine	1	x				1			
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN		
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0			
	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0			
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0			
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0			
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jardins	1		x			0			
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardenne	2	x		Alexandre VERDIER		3			
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Ardenne	2		x			0			
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2			
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	x				1			
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0			
	Collette PONCHET-PASSEMAR	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2			
	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			16			
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mont-Auvergne Communauté	2	x		Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5			
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bezze	1		x			0			
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2			
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		x			1			
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	Alain MERCIER		
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1			
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1			
	Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Franck SERRE		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes								
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat								
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme								
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	INVITES	Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
		Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
RECAPITULATIF DES VOIX												
Membres élus		Nombre	Voix	Quorum								
En exercice		43	193	37								
Présents (dont visio)		19	48									
Représentés		10	63									
Votants		29	111	ATTEINT								

N° séance. Objet : 38. Convention partenariale 2025 Espaces Naturel Sensible Lac de Servières
Délibération n° : 2025.DLB.038-CS-19/05-01
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250519-2025-DLB-038-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

Le Lac de Servières est un lac emblématique du Département du Puy de Dôme et du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, situé sur la commune d'Orcival. Il a été acquis par le Département du Puy de Dôme au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en 2020, et une surface totale de 285 ha incluant le lac et ses alentours ont été labellisés en tant qu'ENS.

Ce lac remarquable fait face à des problèmes de surfréquentation lors des fortes chaleurs estivales. De nombreux usages sont recensés sur ce site : randonnées (pédestre, équestre, VTT), pique-nique, bivouac, baignade, canotage, plongée, pêche... Cette fréquentation importante engendre :

- > des conflits d'usage notamment avec les activités agricoles et sylvicoles présentes autour du lac ;
- > une dégradation des milieux fragiles : piétinement et arrachement des herbiers aquatiques, érosion des berges, feux à proximité de (ou dans) la forêt, déchets ;
- > une possible dégradation de la qualité de l'eau.

Afin de préserver la richesse patrimoniale de ce site emblématique, le Département a renforcé la surveillance sur ce site dès 2020, avec le recrutement de quatre gardiens et l'appui d'un garde-nature du Parc des Volcans dédié au site. Le Département et le Parc des Volcans souhaitent poursuivre en 2025 cet effort de surveillance qui porte ses fruits. Dans ce cadre, une convention partenariale pour l'année 2025 est proposée. Elle formalise les engagements des 2 parties concernant l'action de surveillance, à savoir :

Pour le Parc des Volcans :

- > Réaliser la formation initiale et continue des gardiens de site qui seront recrutés par le Département ;
- > Assurer le portage du poste d'un garde-nature saisonnier pour la surveillance du site, qui viendra renforcer la présence des gardiens recrutés par le Département ;
- > Participer à la mise en place des « points infos » aux entrées du site afin d'informer et de sensibiliser le public ;
- > Participer, avec l'appui d'un(e) des gardes-natures assermenté(e)s de la Chaîne des Puys, aux opérations de police groupées qui seront organisées à la demande du Département, et aux opérations de communication destinées à sensibiliser les publics ;
- > Participer au relais d'information et de sensibilisation sur ses supports : site internet, réseaux sociaux.

Pour le Département : la participation financière aux actions mises en place par le Parc des Volcans. Le montant prévisionnel des actions concerne le coût du poste du Garde Nature Servières. Il s'élève à 6 800 euros. Le Département participera à hauteur de 75 % soit 5 100 euros et le Parc des Volcans participera à hauteur de 25 % soit 1 700 euros.

Pour mettre en place une souplesse d'intervention, suivant les conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter comme les années précédentes sur une commande avec une personne installée en libéral, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies mais à adapter à l'évolution de la fréquentation, et faisant donc l'objet d'une facturation.

Vu la proposition de convention partenariale 2025 Espaces Naturels Sensibles Lac de Servières ;

CONSIDERANT la programmation de l'intervention du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ***

- **APPROUVE** la convention partenariale 2025 Espaces Naturels Sensibles Lac de Servières ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention ;
- **AUTORISE** le Président à commander une prestation de garde-nature, à hauteur de 155 € la journée et 77.50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 800 € soit 44 journées d'intervention ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*

*Est/Sont concerné(s) : **Sans objet***

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président



CONVENTION PARTENARIALE 2025
ENS LAC DE SERVIÈRES & LAC DE GUÉRY

Entre

- le Département du Puy-de-Dôme représenté par son Président, ou par délégation, le Vice-Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Pierre LUNOT

d'une part,

et

- Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, représenté son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN, ci-après désigné « le Parc des Volcans »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

PREAMBULE

Les lacs de Servièrès et de Guéry sont des lacs emblématiques du département du Puy-de-Dôme, situés dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Ces lacs sont sur-fréquentés lors des fortes chaleurs estivales. De nombreux usages y sont recensés : randonnées (pédestre, équestre, VTT et VTAE), pique-nique, bivouac, pêche... voire baignade, et canotage.

Cette fréquentation importante engendre :

- des conflits d'usage notamment avec les activités agricole et sylvicole présentes autour du site,
- une dégradation des milieux fragiles : arrachement des herbiers aquatiques, érosion des berges, feux à proximité de (ou dans) la forêt, dépôt de déchets,
- une possible dégradation de la qualité de l'eau.

Le Département a labellisé ces deux sites en Espaces Naturels Sensibles aux enjeux de préservation distincts. Depuis la mise en place du gardiennage sur le site de Servièrès de nombreux usages délictueux se sont reportés sur le site de Guéry.

Afin de préserver la richesse patrimoniale de ces sites emblématiques, le Département souhaite maintenir la surveillance au Servièrès et l'accentuer au Guéry. Parallèlement, le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a la volonté de poursuivre l'accompagnement du Département dans cette surveillance. Les signataires entendent formaliser leur collaboration au travers d'une convention partenariale pour l'intervention d'un garde nature sur ces deux lacs.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet la préservation des lacs de Guéry et de Servières. Pour cela elle précise les modalités de partenariat entre le Département et le Parc des Volcans.

Article 2 – Engagement du Parc des Volcans

Le Parc des Volcans s'engage à :

- Réaliser la formation initiale et continue des gardes nature de site qui seront recrutés par le Département.
- Assurer le portage du poste d'un garde nature saisonnier pour la surveillance des deux sites, qui viendra renforcer la présence des gardes nature recrutés par le Département.
- Participer à la mise en place des « points infos » aux entrées du site afin d'informer et de sensibiliser le public.
- Participer, avec l'appui du garde nature assermenté de la Chaîne des Puys, aux opérations de police groupée qui seront organisées à la demande du Département, et aux opérations de communication destinées à sensibiliser les publics.
- Participer au relais d'information et de sensibilisation sur divers supports : site internet, réseaux sociaux,...

Article 3 – Engagements du Département

Le Département s'engage à participer financièrement aux actions mises en place par le Parc des Volcans et décrites dans l'article 2. Le coût prévisionnel du poste du garde nature saisonnier, qui réalisera les actions décrites dans l'article 2, s'élève à 6 800 euros.

Le Département participera à hauteur de 75% soit 5 100 euros et le Parc des Volcans participera à hauteur de 25% soit 1 700 euros.

Article 4 – Modalités de versement.

La participation forfaitaire de 5 100 euros du Département sera versée en une fois et ce à la fin de la saison estivale sur présentation du rapport des activités du garde nature.

La demande de paiement d'un montant de 5 100 euros devra intervenir avant le 31 octobre 2025.

Article 5 – Durée et date d'entrée en vigueur

La présente convention porte sur l'année 2025. Elle prend effet à sa signature.

L'une des parties pourra, à tout moment, dénoncer la convention, sous réserve d'un préavis de 3 mois, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 – Différends et litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

Fait en double exemplaire à Clermont-Ferrand, le

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional des Volcans d'Auvergne,**

**Par délégation du Président,
Le Vice-Président du Conseil départemental,**

Lionel CHAUVIN

Jean-Pierre LUNOT

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 39. Avenant à la convention relative au troupeau mobile ovin de la Chaîne des Puys – faille de Limagne

Délibération n° : 2025.DLB.039-CS-19/05-02

Annexe : Projet de l'avenant à la convention

Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin

Direction : Chaîne des Puys – faille de Limagne

Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
19/05/2025	Elu(s)	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gâtinais	2		x			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1		x			0	Isabelle MELLIN
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITÉ SYNDICAL	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				0	
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Lapeyrolle	1		x			1	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Moine	1	x				0	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Chénouillet	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI
		Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON		18	
		Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU	Philippe FABRE	11	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	
		Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgaux	1		x			0	Christian VERT
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champ-sur-Geneste	1	x				1	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournefort	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jardins	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de Communes Dômes Sancy Ardenne	2	x		Alexandre VERDIER		3	
		Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sully-Ardenne	2		x			0	
		Gérard MOULLEDE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Étienne-Puy-Oréal	1		x			1	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Gort en Carladès	2		x			0	
		Colette PONCHET-PASSEMAUD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			2	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			16	
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mont d'Arverne Communauté	2	x		Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5	
		Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvie VAZELLE	Elu	Commune de Pulchre	1		x			1	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Evreux	1		x			0	Alain MERCIER
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courpail	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de Communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1	
		Maité WAAG	Elu	Commune d'Ordes	1		x			0	Franck SEBBE
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme							
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	INVITES	Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian YABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parc naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
EXTERIEURS	INVITES	Julien CHARTOIRE	Chief Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic DOMMARET	Chargé des Parc naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	
Présents (dont visio)	19	48	37
Représentés	10	63	
Votants	29	111	ATTEINT

N° séance. Objet : 39. Avenant à la convention relative au troupeau mobile ovin de la Chaîne des Puys – faille de Limagne

Délibération n° : 2025.DLB.039-CS-19/05-02

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063249386251020856
19-2025-DLB-039-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

Chaque année, le troupeau mobile ovin de la Chaîne des Puys – faille de Limagne participe à l'entretien des estives en pâturant plusieurs puys à titre expérimental en attendant la reprise de ces espaces par des éleveurs.

En 2024, les quatre-vingt-dix brebis du troupeau mobile ont parcouru les estives des puys de Vichatel, de Jumes, de Coquille, de Chaumont ainsi que deux sites de la montagne de la Serre sur Saint-Saturnin et Saint-Amant-Tallende. Si la saison d'estive 2024 s'est déroulée de façon satisfaisante, celle-ci a permis néanmoins de constater que le niveau de charge ne permet pas un entretien optimal de certains sites, il se révèle même insuffisant pour limiter la reconquête de la friche sur les flancs et cratères de Jumes et Coquille.

Aussi, pour permettre au troupeau de remplir pleinement son office, le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Rochefort-Montagne (LEPA) est favorable à la mise à disposition des 200 brebis qui constituent l'intégralité de son troupeau. Cela permettra d'adapter le niveau de charge à chaque site sur une durée adéquate. Les sites pâturés seront, comme en 2024 les puys de Vichatel, Jumes, Coquille et Chaumont ainsi que le site Montépo sur la montagne de la serre. Le puy de La Rodde qui a fait l'objet d'une réouverture dans le cadre du projet « Aydat et ses puys » porté par le SMGF d'Aydat, pourrait constituer un nouveau site de pâturage si les ressources fourragères sont suffisantes.

L'année 2025 est la dernière année d'application de la convention en cours. Elle sera consacrée à un bilan exhaustif de cette action en vue d'un nouveau partenariat.

PLAN DE FINANCEMENT (fonctionnement)	
LEPA	7 877€
Parc des Volcans d'Auvergne	16 183€
Département du Puy-de-Dôme	16 440€
TOTAL	40 500€

La contribution du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne est de **16 183€**. Elle comprend une prise en charge directe de plusieurs dépenses pour 6 250€ et une prestation au lycée agricole pour 9 933€. Ces dépenses sont prises sur le budget annexe de l'équipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des puys – faille de Limagne.

L'ensemble des données sont précisées dans la proposition d'avenant jointe à la présente délibération.

Vu le partenariat existant entre le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Rochefort-Montagne et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;

Vu la proposition de l'avenant à la convention relative au troupeau mobile ovin de la Chaîne des Puys – faille de Limagne ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ***

- **APPROUVE** la proposition de l'avenant à la convention relative au troupeau mobile ovin de la Chaîne des Puys – faille de Limagne ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président



CONVENTION TROUPEAU MOBILE AVENANT 4 (année 2025)

ENTRE

- Le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Rochefort Montagne, représenté par son Directeur, Madame Chantal BETRANCOURD, dûment habilitée par délibération du Conseil d'administration en date du XXXXXXXX, ci-dessous dénommé le Lycée ;
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, représenté par son Vice-Président, Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING, dûment habilité par délibération en date du XXXXXX, ci-dessous dénommé le Parc ;
- Le Département du Puy-de-Dôme, représenté par son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN, dûment habilité par délibération en date du XXXXXX, ci-dessous dénommé le Département.

Vu la convention quinquennale portant organisation du troupeau mobile de la Chaîne des Puys – faille de Limagne en date du 3 mai 2021 ;

PREAMBULE

Si les estives présentes sur les puys et les coulées de la Chaîne des Puys ont un rôle essentiel pour garantir le maintien des espaces ouverts, l'activité pastorale répond à de multiples enjeux : économiques, entretien des milieux, maintien des paysages, de la biodiversité, protection contre certains risques naturels. Une partie des espaces de pâturage est couverte par des habitats d'intérêt communautaire « Natura 2000 ».

En 2024, les quatre-vingt-dix brebis du troupeau mobile ont parcouru les estives des puys de Vichatel, de Jumes, de Coquille, de Chaumont ainsi que deux sites de la montagne de la Serre sur Saint-Saturnin et Saint-Amant-Tallende. Si la saison d'estive 2024 s'est déroulée de façon satisfaisante, celle-ci a permis néanmoins de constater que le niveau de charge ne permet pas un entretien optimal de certains sites, il se révèle même insuffisant pour limiter la reconquête de la friche sur les flancs et cratères de Jumes et Coquille.

Aussi, pour permettre au troupeau de remplir pleinement son office, le Lycée est favorable à la mise à disposition des 200 brebis qui constituent l'intégralité de son troupeau. Cela permettra d'adapter le niveau de charge à chaque site sur une durée adéquate. Les sites pâturés seront, comme en 2024 les puys de Vichatel, Jumes, Coquille et Chaumont ainsi que le site Montépo sur la montagne de la serre. Le puy de La Rodde qui a fait l'objet d'une réouverture dans le cadre du projet « Aydat et ses puys » porté par le SMGF d'Aydat, constituera un nouveau site de pâturage.

L'année 2025 est la dernière année d'application de la convention en cours. Elle sera consacrée à un bilan exhaustif de cette action en vue d'un nouveau partenariat.

Article 1 : le troupeau et sa conduite

L'article 3-1 de la convention relatif à la composition du troupeau est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le troupeau est composé d'environ 200 brebis, de préférence de race Rava. Le nombre d'animaux est adapté aux caractéristiques de chaque site pâturé. Le lycée assure le soin du troupeau dans toutes ses dimensions, notamment sanitaires. »

Article 2 : Engagements financiers

L'article 8-1 relatif au fonctionnement est ainsi modifié :

Le budget 2025 est ainsi déterminé :

Nature de la dépense	Montants
Salaire chargé du berger	22 000 €
Forfait pour mise à disposition de matériels (filets, postes de clôture, moutonnaire, parc de tri mobile, autres matériels d'élevage...)	2 000 €
Autres charges (compléments alimentaires, frais vétérinaires, assurance, alimentation des chiens, frais de transhumance, frais d'analyse, pertes, piquets, grillages, communication...)	10 500 €
Suivi technique complémentaire assuré par le lycée (sur la base d'un forfait journalier de 300 € par jour englobant le salaire d'un ouvrier agricole, les déplacements...)	6 000 €
TOTAL	40 500 €

Le Parc des Volcans d'Auvergne apporte une contribution en nature de 6 250 €.

Le budget restant soit 34 250 € est ainsi financé :

Contributions au budget	Montants	
Département du Puy-de-Dôme	48 %	16 440 €
Parc des Volcans d'Auvergne	29 %	9 933 €
Lycée	23 %	7 877 €
Total 1	100 %	34 250 €
Apport en nature		
Parc des Volcans d'Auvergne		6 250 €
Total 2		6 250 €
TOTAL RECETTES (total 1+2)		40 500 €

Les autres dispositions de l'article 8-1 de la convention sont inchangées

Article 3 : Maintien des dispositions

Toutes les autres dispositions non visées par le présent avenant sont maintenues.

Fait à _____, le _____

Pour le Département du
Puy-de-Dôme,
Le Président

Pour le Parc naturel régional des
Volcans d'Auvergne,
Le Vice- Président,

Pour le Lycée d'Enseignement
Professionnel Agricole,
La Directrice,

Lionel CHAUVIN

Louis GISCARD D'ESTAING

Chantal BETRANCOURD

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 40. Fête des Patrimoines volcaniques 2025**Délibération n° :** 2025.DLB.040-CS-19/05-03**Annexe :** -**Élu(e) rapporteur :** Lionel Chauvin**Direction :** Education Culture**Secrétaire de séance :** Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS										
19/05/2025	Elu(s)	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(s)	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Lionel CHAUVIN
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		x			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Génès-Champagnelle	1	x				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Meaulx	1		x			0	Isabelle MELLIN
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITÉ SYNDICAL	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1
Jean-Marc BOYER		Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
Gérard BRUGIERE		Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
Pascal BRUN		Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Isoire	2		x			0	
Gilles CHABRIER		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
Sarah CHABRIER		Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0	
Mélanie CHALVIGNAC		Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
François CONSTANTIN		Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
Marie-Hélène CHASTRE		Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI
Annie DELRIEU		Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON	Philippe FABRE	18	
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU		11	
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	
Isabelle FAUX		Elue	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champ-sur-Tarentaise	1	x				1	
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
Sylvie LEGER		Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
Virginie LESUEUR		Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
Thierry MATHIEU		Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
Philippe MAURS		Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jardons	1		x			0	
Alain MERCIER		Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardenne	2	x		Alexandre VERDIER		3	
Martine MONCOURIER		Elue	Communauté de Communes Sumène-Ardenne	2		x			2	
Gérard MOULIADÉ		Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
Sylvie MOULY		Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	x				1	
Philippe MOURGUES		Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	
Collette PONCHET-PASSEMAR		Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2	
Stéphane SAUTAREL		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16	
Franck SERRE		Elu	Communauté de Communes Mont-Auvergne Communauté	2	x		Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5	
Catherine TARTIERE		Elue	Commune de Bezze	1		x			0	
Jean-Marie VALLEE		Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
Sylvain VAZELLE		Elu	Commune de Pailherols	1		x			1	
Alexandre VERDIER		Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	Alain MERCIER
Grégoire VERRIERE		Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
Christian VERT		Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1	
Maité WAAG	Elue	Commune d'Ordes	1		x			0	Franck SERRE	
EXTÉRIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Isoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme						
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
		Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLEZ-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							

N° séance. Objet : 40. Fête des Patrimoines volcaniques 2025**Délibération n° :** 2025.DLB.040-CS-19/05-03**Voies de recours :** Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand**Délais de recours :** 2 mois à compter de sa date de publication électronique**Publication en ligne :** Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifsAccusé de réception en préfecture
063-256300237-20250519-2025-DLB-040-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

L'édition 2024 de la Fête des patrimoines a vu son nombre de visiteurs augmenter de 50 % par rapport à 2023. Une large communication en est la raison principale mais aussi une météo en général agréable à cette période et des propositions qui intéressent le public (une programmation culturelle enrichie, un marché de produits et savoir-faire spécifiques du territoire, la présence d'un chef des Toques d'Auvergne et des ateliers de pratiques artisanales).

L'édition 2025 se déroulera le dimanche 14 septembre à Montlosier. Son contexte est différent de 2024, de deux points de vue.

D'une part, les travaux sur le site de Montlosier auront démarré. L'objectif sera alors d'intégrer l'évènement au chantier. Pour 2025, les travaux se dérouleront coté Maison du Parc, ils devraient donc peu impacter l'organisation de la fête des patrimoines.

D'autre part, suite aux économies nécessaires et votées lors du budget 2025, les crédits alloués à l'évènement ont été réduits de moitié.

La nouveauté pour 2025, une édition spéciale Jeunes

Le site de Montlosier entrant en travaux pour un meilleur accueil du public des visiteurs en lien avec le Patrimoine mondial UNESCO mais aussi les locaux, il paraît opportun de cibler plus spécifiquement pour 2025 les jeunes (préados et ados) pour une meilleure appropriation des lieux par ceux-ci.

Ainsi, en plus de l'habituel marché de producteurs et d'artisans qui rencontre un vif succès, des activités adaptées et spécifiques au public ciblé trouveront facilement leur place dans les grands espaces de Montlosier.

Les grilles du chantier se prêteront tout particulièrement à la pratique du graff. Ainsi, deux médiateurs du graff de l'association Recycl'art seront accueillis pour un atelier pochoirs de silhouettes d'animaux sur 3 panneaux. 2 autres panneaux exposés auront été réalisés dans le cadre d'un projet au collège de Besse. La sérigraphe, Elza Lacotte, animera une fresque paysagère qui sera installée aussi sur les grilles de chantier.

Au programme, également, deux ateliers de danses, d'une part Hip-Hop par la compagnie Supreme Legacy et d'autre part, traditionnelles et du monde par le groupe Pérotine qui animera un bal de fin de journée.

Un spectacle de contes, issu d'un collectage dans le quartier St-Jacques avant démolition, racontera le vécu de toute génération sur le chemin de l'école, dans divers régions ou pays.

Le sentier « Sur les traces du Comte de Montlosier » sera animé d'un grand jeu de piste Nature.

Seront réédités les déambulations masquées des Brindilleuses, la visite théâtralisée du site par une guide conférencière, les ateliers artisanaux de poterie par Zinzoline et vannerie sauvage, ainsi que l'atelier alimentation par Anis Etoilé. Une nouveauté pour 2025 portera sur un atelier recyclage à partir d'éléments naturels, tissus, laine, plus origami à partir de papiers de magazines.

Et enfin, une nouveauté supplémentaire, cette année, sera l'accueil d'un évènement de la section Rava de l'organisme de sélection des races ovines des Massifs. Les éleveurs présenteront leurs animaux sur des temps dédiés et en continu pour une appréciation du public et une remise de prix en fin de journée.

- **Budget**

Dépenses		Recettes	
Animations-spectacles	9 360	CAM	8 000
		Recettes Ateliers, Buvette, Tombola	2 000
Communication (médias et supports de com)	5 470	Crédit agricole	1 900
Logistique (location matériel et prestations liées à la logistique)	4 970	DALD	400
		Parc	7500
Total	19 800	Total	19 800

Vu la proposition du programme de la Fête des Patrimoines Volcaniques 2025 ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ***

- **APPROUVE** le programme de la Fête des Patrimoines Volcaniques 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*

*Est/Sont concerné(s) : **Sans objet***

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 41. Universités d'été du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Délibération n° : 2025.DLB.041-CS-19/05-04
Annexe : -
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Ressources Transversales
Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
19/05/2025	Elu(s)	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(s)	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Lionel CHAUVIN	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8		
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		x			0		
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2		
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Génès-Champagnelle	1	x				1		
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Meaut	1		x			0	Isabelle MELLIN	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0		
COMITÉ SYNDICAL	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1		
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI	
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON	Philippe FABRE	18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU		11		
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0		
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champ-sur-Tarentaise	1	x				1		
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Besvieux	1		x			0		
	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0		
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0		
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0		
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jardins	1		x			0		
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardenne	2	x		Alexandre VERDIER		3		
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Ardenne	2		x			0		
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2		
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	x				1		
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0		
	Collette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2		
	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			16		
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mont-Arverne Communauté	2	x		Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5		
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bezze	1		x			0		
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2		
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		x			1		
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	Alain MERCIER	
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1		
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1		
	Maité WAAG	Elue	Commune d'Ordes	1		x			0	Franck SERRE	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Isoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme							
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	INVITES	Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							

N° séance. Objet : 41. Universités d'été du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Délibération n° : 2025.DLB.041-CS-19/05-04
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250519-2025-DLB-041-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

A l'occasion de la révision de la charte du Parc, il est proposé à un groupe d'étudiants et de jeunes actifs locaux de contribuer à la réflexion pour la préparation du projet de territoire 2028-2043 : « en considérant les attraits (patrimoines naturels, paysagers, culturels...) et handicaps (déplacements, services...) du territoire, comment vous projetez-vous en termes d'envies et d'attentes dans une perspective - théorique ou non - de vivre ou de travailler sur le Parc ?

Ces jeunes adultes pourront ainsi proposer leur vision d'un avenir désirable pour le territoire et inspirer les projets de demain en lien avec les collectivités locales.

Modalités pratiques :

- **Atelier d'une semaine du 23 au 30 août 2025**

- **Logement** : gîte communal de Charbonnières-les-Varennes

- **Inscriptions sur candidature**, afin de constituer un groupe de jeunes disposant de compétences plurielles et complémentaires

- **Programme** : visites des 5 régions naturelles du PNR, rencontres d'élus, d'acteurs et de chercheurs locaux, travail collaboratif

- **Encadrement** : agents SMPNRVA + un professeur (à confirmer)

- **Restitution** : « [Charte des jeunes](#) » sous la forme d'un carnet de voyage en deux parties : le Parc en 2025 (diagnostic), le Parc en 2043 (projet). Ce carnet de voyage pourra faire l'objet d'un temps d'échange avec des acteurs et élus du territoire et être valorisé lors de la fête des patrimoines, ainsi que potentiellement lors du Rendez-vous international du Carnet de voyage de Clermont Ferrand (à confirmer).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		Montant TTC	
	Logement – repas - transport		6 500 euros
	Encadrement (à confirmer)		2 000 euros
	Production et communication		2 000 euros
Total			10 500 euros
RECETTES PREVISIONNELLES		Taux	Montants
	Clermont Auvergne Métropole	76 %	8 000 euros
	Fédération des Parcs naturels régionaux de France (à confirmer), dans le cadre de la candidature à l'appel à projet Atelier Hors les Murs	24 %	2 500 euros
	Total		10 500 euros

L'équipe du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne contribuerait à ce projet à hauteur de 30 jours estimés.

Vu la proposition du projet ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ***

- **APPROUVE** le projet d'Université d'été du Parc Régional des Volcans d'Auvergne ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*

*Est/Sont concerné(s) : **Sans objet***

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 42. Avenant à la convention cadre « Métropole Porte de Parc »
Délibération n° : 2025.DLB.042-CS-19/05-05
Annexe : Avenant à la convention
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Ressources Transversales
Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS										
19/05/2025	Elu(s)	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(s)	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Lionel CHAUVIN
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		x			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Génès-Champagnelle	1	x				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Meaulx	1		x			0	Isabelle MELLIN
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITÉ SYNDICAL	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1
Jean-Marc BOYER		Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
Gérard BRUGIERE		Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
Pascal BRUN		Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Isoire	2		x			0	
Gilles CHABRIER		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
Sarah CHABRIER		Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0	
Mélanie CHALVIGNAC		Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
François CONSTANTIN		Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
Marie-Hélène CHASTRE		Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI
Annie DELRIEU		Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON	Philippe FABRE	18	
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				11	
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	
Isabelle FAUX		Elue	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champ-sur-Tarentaise	1	x				1	
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
Sylvie LEGER		Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
Virginie LESUEUR		Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
Thierry MATHIEU		Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
Philippe MAURS		Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jardins	1		x			0	
Alain MERCIER		Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardenne	2	x		Alexandre VERDIER		3	
Martine MONCOURIER		Elue	Communauté de Communes Sumène-Ardenne	2		x			2	
Gérard MOULIADÉ		Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
Sylvie MOULY		Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	x				1	
Philippe MOURGUES		Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	
Collette PONCHET-PASSEMAR		Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2	
Stéphane SAUTAREL		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16	
Franck SERRE		Elu	Communauté de Communes Mont-Auvergne Communauté	2	x		Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5	
Catherine TARTIERE		Elue	Commune de Bezze	1		x			0	
Jean-Marie VALLEE		Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
Sylvain VAZELLE		Elu	Commune de Pailherols	1		x			1	
Alexandre VERDIER		Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	Alain MERCIER
Grégoire VERRIERE		Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
Christian VERT		Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1	
Maité WAAG	Elue	Commune d'Ordes	1		x			0	Franck SERRE	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Isoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme						
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
	INVITES	Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal						
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						

N° séance. Objet : 42. Avenant à la convention cadre « Métropole Porte de Parc »
Délibération n° : 2025.DLB.042-CS-19/05-05
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250519-2025-DLB-042-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

Le partenariat entre Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat Mixte du Parc a commencé depuis un peu plus de 15 ans dans le cadre de la campagne « Fragile par Nature » dédiée à la Chaîne des Puys et s'est poursuivie ensuite aux travers de différentes conventions Agglo-porte.

Une convention cadre 2021-2025 a été signée entre les parties, cette convention permet d'adapter les actions aux enjeux actuels et futurs de ce territoire, et vise à affirmer et faire reconnaître les liens et échanges réciproques entre les habitants de la communauté d'agglomération clermontoise et les habitants du territoire de la chaîne des Puys au sens large et voire du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Cette convention est une convention dite « cadre » qui fixe les enjeux et principaux axes de travail communs, c'est également un contrat de réciprocité entre les deux structures.

La déclinaison d'actions concrètes et leur mise en œuvre font l'objet d'un avenant rédigé de manière annuelle entre Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat mixte du Parc.

A ce titre l'avenant pour l'année 2025, dont le projet est joint en annexe, est proposé sur la base des actions que le Parc entend conduire.

La subvention accordée par Clermont Auvergne Métropole au Syndicat mixte du Parc pour l'année 2025 est de **50 000 €**.

Elle est répartie de la façon suivante :

Action 1 – Métropolitains en herbe	29 000 €
Action 2 – Résidence-crétion « Habiter les volcans d'Auvergne »	5 000 €
Action 3 – Fête des patrimoines	8 000 €
Action 4 – Projet étudiant dans le cadre de la révision de la charte	8 000 €

Vu la proposition de l'avenant à la convention cadre « Métropole Porte de Parc » ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE** la proposition de l'avenant à la convention cadre « Métropole Porte de Parc » ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président





AVENANT 2025 A LA CONVENTION CADRE « MÉTROPOLE PORTE DE PARC »

Entre :

La Métropole Clermont Auvergne Métropole, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2025, Ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole » d'une part,

Et :

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, représenté par son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN, autorisé par délibération en date du 19 mai 2025, Ci après dénommé « le Syndicat mixte du Parc », d'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Une convention « Métropole Porte de Parc » entre Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat mixte du Parc a été signée le 10 décembre 2021 par les Parties, après approbation en Conseil métropolitain du 19 novembre 2021 et en Conseil syndical du Parc du 9 novembre 2021.

Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Cette convention a été conclue pour la période 2021-2025.

L'avenant 2025 à la convention cadre précise les actions concrètes que le Syndicat mixte du Parc entend mener pour cette période.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1 – Actions prévues pour 2025

Action 1 : L'éducation au développement durable : « Métropolitains en herbe » ou Echanges pédagogiques ville-campagne :

Conduits depuis bientôt 20 ans et rencontrant un succès certain auprès des enseignants, ces échanges scolaires entre des classes urbaines, rurales et de zone intermédiaire font découvrir aux jeunes des contextes de vie différents et une solidarité territoriale liée à la métropolisation. Ils visent aussi, par une meilleure connaissance entre les différents acteurs, de leurs attentes et pratiques, à un respect des milieux naturels.

En effet, les Monts-Dômes ou Chaîne des Puys étant un secteur très fortement fréquenté, des enjeux de préservation des milieux naturels, des sols notamment et de conciliation des usages s'y présentent.

Les visées de cette opération sont tout d'abord environnementales à travers une meilleure connaissance des patrimoines mais aussi sociales par des échanges entre classes.

En effet, les élèves découvrent les enjeux du Développement Durable dans leur environnement local, plus ou moins urbanisé ou plus ou moins éloigné de la ville. Les découvertes de proximité sont ensuite partagées avec une autre classe d'un secteur contrasté, tout au long de l'année, via des correspondances scolaires mais aussi deux journées d'échanges au sein de chaque binôme de classes. Chaque classe se rend visite.

Programmés en milieu urbain et au cœur de la chaîne des Puys autour de thématiques prédéfinies, ces échanges pédagogiques portent sur des problématiques communes aux deux territoires : biodiversité, mobilité, alimentation locale, compréhension et valorisation des sites volcaniques, relation entre bâti traditionnel et aménagement de l'espace.

Le partenariat financier avec Clermont-Auvergne-Métropole permettra à 18 classes de s'investir annuellement dans cette opération.

Action 2 : Education au développement durable-Résidence-crétion « Habiter les volcans d'auvergne » en vue de la création d'un outil pédagogique

Les enjeux patrimoniaux du Parc autour de la préservation du bâti, mais aussi des corridors écologiques apparaissent comme prioritaires à l'échelle de son territoire et de ses bordures-Est, notamment en lien avec l'agglomération clermontoise.

Une attention particulière sur ces derniers est portée d'une part, dans les stratégies territoriales (documents d'urbanisme locaux), et d'autre part, dans les projets opérationnels de centre-bourg en réinterrogeant la question des espaces publics collectifs, le bâti patrimonial, etc. Au-delà de son accompagnement des collectivités en ce sens, le Parc a choisi le levier de l'éducation à destination des établissements scolaires de son territoire, accueil de loisirs, associations, élus...

Le syndicat mixte du parc a donc souhaité développer un outil pédagogique à travers une résidence de création. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2024-2025, un collectif d'architectes-artistes [Pixel 13] intervient auprès de 6 classes des massifs du Cantal et du Sancy-Monts-Dore au cours de 3 semaines sur chaque secteur répartis sur l'automne, l'hiver et le printemps. Les pistes pédagogiques vécues par les élèves sur ces temps de rencontres, puis évaluées par les enseignants alimenteront la création d'un dispositif qui sera mis à disposition des établissements scolaires, à partir de 2026.

Ainsi, les élèves pourront davantage découvrir et connaître le Parc pour mieux habiter plus tard un territoire aux enjeux similaires ; s'inscrire dans une démarche concrète de Développement Durable ; mieux connaître leur environnement ; devenir acteur : questionner, expérimenter et agir sur le territoire pour mieux l'habiter.

Les jeunes de l'agglomération clermontoise bénéficieront de cet outil, en prolongement de Métropolitains en herbe, et plus directement les établissements scolaires des communes de la frange Est de la Chaîne des Puys.

Action 3 : Fête des patrimoines – 5ème édition – 14 septembre 2025

Le Fête des patrimoines volcaniques valorise sur une journée les spécificités du territoire du Parc, de manière culturelle, artistique, ludique et gourmande. Elle se déroule sur le site de Montlosier, à la charnière entre le Parc et l'agglomération clermontoise. Depuis la première édition en 2021, le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter et l'édition 2024 a vu son nombre de visiteurs augmenter de 50 % par rapport à 2023, représentant ainsi plus de 3000 visiteurs.

Une large communication en est la raison principale mais aussi une météo en général agréable à cette période de l'année et des propositions qui intéressent le public (une programmation culturelle enrichie, un marché de produits et savoir-faire spécifiques du territoire, la présence d'un chef des Toques d'Auvergne et des ateliers de pratiques artisanales). La proximité de l'agglomération clermontoise est à l'origine également d'une bonne fréquentation de cet évènement.

Une édition 2025 spéciale Jeunes

En 2025, le site de Montlosier entre dans une phase de travaux en vue d'une amélioration de l'accueil du public en lien avec le Patrimoine mondial UNESCO mais aussi les locaux. Dans ce contexte, il paraît opportun de cibler plus spécifiquement un public jeune (préados et ados) pour une meilleure appropriation des lieux par celui-ci.

Ainsi, en plus de l'habituel marché de producteurs et d'artisans qui rencontre un vif succès, des activités adaptées et plus spécifiques au public ciblé trouveront facilement leur place dans les grands espaces de Montlosier.

Les grilles du chantier se prêteront tout particulièrement à la pratique du graffiti. Les résultats d'un atelier proposé la veille aux adolescents de l'intercommunalité et le jour de la Fête resteront exposés durant toute la durée du chantier. Ils traiteront de Volcans et de l'Histoire du site. Seront également mis en place un Escape Game jusqu'au puy de Vichatel, une activité de Grimpe dans les

	Convention « Métropole Porte de Parc » – Avenant 2025	Page 2/3
---	---	----------

arbres pour une découverte de quelques belles canopées, un atelier et spectacle de danses Hip-Hop, un spectacle de contes issu d'un collectage dans les immeubles St-Jacques avant démolition, etc ...

Action 4 – Projet étudiant dans le cadre de la révision de la charte

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne, le syndicat mixte du Parc souhaite proposer à des jeunes (étudiants et professionnels locaux) de contribuer à la réflexion sur le projet de territoire 2028 >> 2043 : en considérant les attraits (patrimoines naturels, paysagers, culturels...) et handicaps (déplacements, services...) du territoire, comment se projettent-ils en termes d'envies et d'attentes dans une perspective - théorique ou non - de vivre ou de travailler dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ?

Ces jeunes seraient accueillis sur un secteur du Parc proche de la métropole clermontoise, lors d'une semaine de « workshop » ponctuée de moments de travail collaboratif, de conférences et de visites qui feront appel à des acteurs, élus et chercheurs du territoire pour créer des liens et alimenter les réflexions.

Afin de contribuer à la préparation de la charte du Parc, les propositions et productions seront formalisées dans un recueil et portées à connaissance des acteurs ainsi que des élus du territoire (Parc et agglomération clermontoise). Ce recueil pourrait prendre la forme d'un carnet de voyage en 2 parties (éventuellement en miroir) qui aborderaient les constats actuels (voyage en 2025 sur *le Parc d'aujourd'hui*) et la prospective (voyage en 2043 sur *le Parc désiré*), constituant ainsi une charte des jeunes illustrées de dessins, photographies, cartes...

Pour ce projet une candidature à la labellisation « Ateliers hors les murs », dispositif de la fédération des Parcs naturels régionaux, sera déposée. »

Article 2 – Montant total de la subvention attribuée au titre de l'année 2025 et modalités de versement

La subvention accordée par Clermont Auvergne Métropole au Syndicat mixte du Parc pour l'année 2025 est de 50 000 €.

Elle est répartie de la façon suivante :

Action 1 – Métropolitains en herbe	29 000 €
Action 2 – Résidence-cr��ation « Habiter les volcans d'Auvergne »	5 000 €
Action 3 – F��te des patrimoines	8 000 €
Action 4 – Projet ��tudiant dans le cadre de la r��vision de la charte	8 000 €

Le versement sera effectu   pour chaque action, sur demande   crite du Parc Naturel R  gional des Volcans d'Auvergne.

Article 3 – Dur  e de la convention

La pr  sente convention est conclue pour l'ann  e 2025 et entre en vigueur    la date de la derni  re signature par les Parties.

Fait    Clermont-Ferrand, en deux exemplaires originaux

Le

Olivier BIANCHI
Pr  sident de Clermont Auvergne M  tropole

Lionel CHAUVIN
Pr  sident du Syndicat Mixte du Parc
Naturel R  gional des Volcans d'Auvergne

	Convention « M��tropole Porte de Parc » – Avenant 2025	Page 3/3
---	--	----------

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 43. Désignation de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) comme Délégué à la Protection des Données (DPD)

Délibération n° : 2025.DLB.043-CS-19/05-06

Annexe : Convention

Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin

Direction : Ressources Transversales

Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
19/05/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gantois	2		x			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x				0	Isabelle MELLIN
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1		
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheyrols	1		x			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0		
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON		18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU	Philippe FABRE	11		
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0		
	Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgaux	1	x				1	Christian VERT	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	x				1		
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0		
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0		
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		x			0		
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0		
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jordanes	1		x			0		
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardenne	2	x		Alexandre VERDIER		3		
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Ardenne	2		x			0		
	Gérard MOULADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2		
	Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orval	1		x			1		
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0		
	Colette PONCHET-PASSEMAUD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2		
	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16		
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x		Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5		
	Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		x			0		
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2		
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pulhrérols	1		x			1		
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Evapols	1		x			0	Alain MERCIER	
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courpaül	1	x				1		
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			1		
	Maité WAAG	Elu	Commune d'Ordes	1		x			0	Franck SERRE	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme							
	INVITES	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
		Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian YABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
RECAPITULATIF DES VOIX											
				Membres élus :	Nombre	Voix	Quorum				
				En exercice	43	193					
				Présents (dont visio)	19	48	37				
				Représentés	10	63					
				Votants	29	111	ATTEINT				

N° séance. Objet : 43. Désignation de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) comme Délégué à la Protection des Données (DPD)
Délibération n° : 2025.DLB.043-CS-19/05-06
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

Par délibération en date du 21 mars 2019, l'Assemblée générale de l'ADIT a défini une offre de services destinée à ses adhérents.

A ce titre, elle propose d'assurer pour le compte de ses membres le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne avait, par délibération du 4 mai 2022, sollicité l'ADIT afin de bénéficier de son appui en matière de protection de données à caractère personnel.

Par délibération en date du 18 mars 2025, l'Assemblée générale de l'ADIT a adopté une nouvelle grille tarifaire :

	Strate	Montant HT	A cocher
EPCI	Communauté de commune	2 500 €	☐
	Communauté d'agglomération	3 500 €	☐
	Autre	Au cas par cas	☐
Syndicat*	Entre 0 à 2 500 habitants	500 €	☐
	Entre 2 500 et 10 000 habitants	1 500 €	☐
	Entre 10 000 et 100 000 habitants	2 500 €	☒
	Plus de 100 000 habitants	3 500 €	☐
CIAS	/	2 500 €	☐

**compte tenu de la population DGF N-1 (en cas de modification de la tranche de population DGF, une nouvelle délibération devra être prise).*

Vu l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'ADIT en date du 21 mars 2019 relative à la définition d'une offre de services dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données ;

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale de l'Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) et les statuts en vigueur ;

Vu la tarification en vigueur conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 18 mars 2025 ;

Vu la délibération en date du 4 mai 2022 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne approuvant son adhésion à l'ADIT ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ***

➡➡ **SOLLICITE** l'ADIT à nouveau pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pour la durée de la convention conclue entre l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy de Dôme et l'EPI relative à la prestation de service de l'ADIT : Délégué à la Protection des données à caractère personnel. La durée de la convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction ;

➡➡ **APPROUVE** le versement du forfait ;

➡➡ **AUTORISE** le Président à signer toute mesure d'exécution et toute mesure modificative liée à cette décision.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*

*Est/Sont concerné(s) : **Lionel CHAUVIN***

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président



Convention entre l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy de Dôme (ADIT63) et l'établissement public intercommunal

Missions de l'ADIT 63 : Délégué à la Protection des données à caractère personnel

Vu l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit RGPD

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale de l'Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) en date du 2 octobre 2017, du 9 mars 2018 et du 10 décembre 2018 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'ADIT en date du 21 mars 2019 relative à la définition d'une offre RGPD au bénéfice de ses adhérents ;

[Vu la délibération de (l'établissement public) n° portant adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme

Vu la délibération de (l'établissement public) n° portant décision de désignation de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme comme Délégué à la Protection des Données Personnelles]

Considérant que cette offre de service présente un intérêt pour la mise en place de la protection des données à caractère personnel pour les établissements publics adhérents à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme ;

Considérant qu'il convient de fixer par convention les modalités selon lesquelles l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme propose des missions de délégué à la protection des données à destination des établissements adhérents.]

Entre les soussignés:

D'une part

L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL XXXX
Désignée ci-après « l'EPI » |

D'autre part

L'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme représentée par son président, Monsieur Lionel CHAUVIN
Désignée ci-après par « l'ADIT63 »

PRÉAMBULE

Les nouvelles pratiques numériques -progression des moyens de captation, de stockage, de reproduction et d'analyse des données, explosion du volume de données traitées, essor de l'internet, valorisation intensive des données personnelles disponibles, multiplication des pratiques de partage d'informations, d'opinions ou de publications sur des plateformes ou réseaux- interrogent fortement les exigences de protection de la vie privée.

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit RGPD, constitue le cadre général de la protection des données et a pour ambition la conciliation entre ces nouvelles pratiques et la protection des particuliers. Il est directement applicable sur le territoire français depuis le 25 mai 2018.

Sa philosophie principale s'articule autour d'une responsabilisation accrue des acteurs et d'une redéfinition du rôle de la régulation. Le Règlement organise ainsi le passage d'une logique de formalités préalables (déclarations et autorisations) à une logique de conformité et de responsabilité.

Cette logique de conformité se traduit, d'une part, par l'établissement de nouvelles obligations pesant sur les responsables de traitements et les sous-traitants, et, d'autre part, par la reconnaissance de nouveaux droits pour les personnes concernées.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont directement concernés par ces dispositions compte tenu du nombre important de fichiers de données personnelles qu'elles sont amenées à gérer (fichier agents, fichier usagers d'un service public, etc...).

Par ailleurs, les nouvelles obligations et responsabilités qui en découlent renvoient à l'architecture et à la sécurité des systèmes d'information de chacune d'entre elles.

Dans ce contexte, l'ADIT63 propose de réaliser auprès des EPI adhérents, les missions de délégué à la protection des données (DPO). Les missions du DPO impliquent notamment un appui à la mise en conformité au RGPD de l'EPI et à la bonne gestion des traitements de données à caractère personnel qu'elles administrent, la réalisation de contrôles/bilans, et la coopération avec la CNIL.

L'(établissement public) a décidé par délibération du ... d'adhérer à l'ADIT et peut ainsi bénéficier de ses prestations.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QU'IL SUI

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles l'EPI va bénéficier de l'appui en matière de protection des données à caractère personnel proposé par l'ADIT63.

Les missions concernées sont les suivantes :

« Délégué à la protection des données à caractère personnel » qui comporte :

Qui comprend notamment :

- L'Assistance aux EPI en matière de mise en conformité des traitements de données à caractère personnel ;
- Les prestations de services relatives aux missions de délégué à la protection des données (DPO).

Ces missions sont détaillées à l'article 2 de la présente.

Elles permettent à plusieurs collectivités et EPI de partager les compétences et missions d'un DPO, et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à coût maîtrisé.

Le champ du service pourra, en tant que de besoin, être modifié par avenant à la convention conclue entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

L'assistance aux EPI porte sur l'ensemble des obligations liées à la mise en conformité vis-à-vis du Règlement général européen de protection des données à caractère personnel ainsi que sur la sécurisation du système d'information, corollaire de cette protection.

L'ADIT63 DPO, s'assure les services d'un « délégué référent » pour le compte de l'EPI. Les missions du Délégué à la protection des données sont celles détaillées plus précisément dans le document intitulé *Guide pratique RGPD – Délégué à la protection des données* produit par la CNIL, à savoir :

- informer ;
- conseiller l'EPI et ses agents ;
- contrôler le respect du RGPD et du droit national en matière de protection des données tant pour les règles internes aux EPI responsables de traitements que pour celles des sous-traitants (prestataires de services externalisés) ;
- mener des actions de sensibilisation et d'information, diffuser la culture et les règles de la protection des données ;
- proposer et conduire des audits de procédure avec l'accord d'EPI ;
- vérifier l'exécution des analyses d'impact relatives à la protection des données ;
- veiller à la bonne tenue de la documentation relative aux traitements ;

- faire office de point de contact pour les personnes concernées ainsi que les citoyens ;
- coopérer avec la CNIL.

Les missions du délégué référent couvrent l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'EPI, quelle que soit leur nature et se déroulent selon les phases détaillées à l'article 3.

ARTICLE 3 : PHASES D'ACCOMPAGNEMENT A LA CONFORMITÉ

- en phase 1 :

La mise en œuvre des différentes phases dépendra notamment de l'implication et de la réactivité de l'EPI XXX

- Formation du référent opérationnel au RGPD et à l'utilisation des outils numériques proposés par l'ADIT pour aller vers la conformité ;
- Sensibilisation aux différentes procédures (respect des demandes de droit, violation de données personnelles)
- Présentation des ressources disponibles et proposées par l'ADIT63

- en phase 2 :

- Diagnostic et cartographie des traitements de données à caractère personnel de l'EPI;
- Identification et priorisation des actions nécessaires pour assurer la mise en conformité ;
- Actions de sensibilisation et d'information auprès de l'EPI (élus, agents et éventuellement prestataires).

- en phase 3 :

- Écriture et mise en œuvre de procédures permettant d'assurer de manière dynamique le traitement conforme des données ;
- Mise en place du dossier documentaire de conformité, réalisation d'examens réguliers et de son actualisation ;
- Contrôle du registre des activités des traitements renseigné par le responsable de traitement (article 30 du RGPD) ;
- Gestion priorisée des risques (mise en œuvre d'études d'impact des traitements ; analyse des contrats des prestataires de service) réalisée si possible par l'ADIT63 ou par un prestataire dont les frais seront à la charge de l'EPI;

ARTICLE 4 : MODALITES ECHANGES ENTRE LES PARTIES

Pour la bonne réalisation des missions, l'EPI devra utiliser le logiciel métier fourni par l'ADIT : logiciel MADIS. Ce logiciel sert à piloter la mise en conformité des adhérents à l'offre RGPD de l'ADIT dans un contexte de mutualisation et centralise l'ensemble des informations renseignées par les adhérents permettant d'établir

leur conformité (registre des traitements, suivi des violations, suivi des demandes de droit...).

Il permet aussi d'éditer un bilan sur l'état de la protection des données de manière automatisée. Le logiciel sert aussi de plateforme dans laquelle sont accessibles les ressources de l'ADIT et où les référents DPO communiquent sur leurs actualités.

L'EPI devra activer au moins un compte utilisateur pour se connecter et renseigner les informations de sa structure.

L'ADIT63 est susceptible d'intégrer directement sur le(s) compte(s) utilisateur(s) de l'adhérent tout élément utile à la réalisation des objectifs visés par la présente convention.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L'ADIT63

L'ADIT63 s'engage à :

- Mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention.
- Suivre et évaluer la mise en œuvre de ce service ;

L'ADIT63 assure la stricte confidentialité de l'ensemble des informations relatives à chaque adhérent. Elle est tenue à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le « délégué référent » est astreint au strict secret professionnel (article 38-5). Son indépendance, garantie par l'article 38-3, est le corollaire de la stricte confidentialité des données personnelles qu'il est amené à voir et dont il assure la conformité. Il ne peut recevoir d'instructions en ce qui concerne l'exercice de la mission (article 38-3).

ARTICLE 6: ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

L'EPI s'engage à :

- Mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention ;
- utiliser le logiciel métier MADIS et le renseigner correctement ;
- Désigner en son sein un ou plusieurs interlocuteurs privilégiés de l'ADIT63 désigné(s) comme référent(s) opérationnel(s) pour le suivi d'exécution de la présente convention ;
- Faire en sorte que le délégué référent dispose des moyens et ressources permettant l'exercice effectif de ses missions : association d'une manière appropriée et en temps utile à toutes les questions relatives à la protection des données, accès aux données et aux traitements, rapports réguliers à un niveau élevé de l'EPI, indépendance dans l'accomplissement de ses missions ;
- Informer le délégué référent de toute modification majeure réalisée ou envisagée sur les traitements ;
- Collaborer pleinement avec le délégué référent en répondant à ses sollicitations et questions lorsqu'elles concernent l'exercice de ses missions et ne pas chercher à entraver d'une quelconque manière l'exercice de ses fonctions ;

- Effectuer chaque année un bilan annuel avec le DPO de l'ADIT, une absence de bilan deux années consécutives provoque automatiquement la mise en œuvre de l'article 9.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR – DURÉE

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de transmission à l'EPI de l'exemplaire qui lui est destiné, signé par les deux parties pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les prestations relatives à la phase 1 débiteront à cette même date.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La facturation interviendra dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la convention par l'envoi d'un titre de recette sur la base des tarifs déterminés dans les statuts de l'ADIT adoptés par délibération de l'Assemblée générale.

Le non-paiement de la facture annuelle entrainera de droit la résiliation de la présente convention sans préavis. Dans ce cadre, toute année civile engagée sera due.

ARTICLE 9 : RESILIATION

La résiliation de la présente convention interviendra de plein droit en cas de non-respect total ou partiel par l'une des parties de ses obligations contractuelles après mise en demeure restée sans réponse dans un délai de deux mois.

En cas de manquements constatés par l'ADIT alors que les interlocuteurs (réfèrent opérationnel et responsable de traitement) du délégué référent sont pleinement informés de la situation, une mise en demeure sera adressée par lettre RAR au président de l'EPI en sa qualité de responsable de traitement pour :

- L'informer de la mise en œuvre du présent article 9.
- Effectuer le rappel de ses obligations et des manquements constatés.

La convention sera résiliée de plein droit si la mise en demeure reste sans effet dans le délai de deux mois.

La présente convention pourra également être résiliée pour motif d'intérêt général dans les mêmes conditions.

Toute résiliation, quel qu'en soit le motif, sera prononcée sans indemnisation au bénéfice de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 10 : GESTION DE LA RESILIATION

En cas de résiliation prononcée en application de l'article 9, la mise en œuvre de la résiliation s'effectuera comme suit :

- Restitution à l'EPI de l'ensemble des données détenues par l'ADIT et récoltées pour son compte dans un délai d'un mois. L'ADIT conservera uniquement et pour une durée de 5 ans toute information nécessaire à la gestion d'un éventuel contentieux ou encore celles résultant d'une obligation légale de conservation. Cette restitution s'effectuera par l'envoi de fichiers sous format xlxs (Excel) et docs (Word) extraits notamment du logiciel MADIS.

- À la restitution complète des données, l'accès à MADIS sera échu et l'EPI ainsi que les personnes concernées par ses traitements ne pourront plus solliciter le service RGPD/DPO de l'ADIT. Dans le cas où une personne concernée par un traitement de l'EPI effectuerait une demande auprès de l'ADIT, elle sera réorientée vers le responsable de traitement.
- L'EPI mettra à jour ses informations internes et externes en ne présentant plus l'ADIT comme délégué à la protection des données et en ne diffusant plus ses moyens de contact.
- La résiliation de la convention implique la fin de la désignation de l'ADIT comme DPO pour le compte de l'EPI. Cette procédure sera mise en œuvre par l'ADIT, conformément à la procédure de retrait de la fonction de DPO prévue par la CNIL. Les motifs du retrait de la fonction de DPO peuvent être rédigés d'un commun accord par les deux parties. Dans le cas où aucun accord n'est possible, l'ADIT effectuera la rédaction des motifs de la sorte :
 - En cas de résiliation à l'issue de la procédure prévue à l'article 9, les motifs invoqués auprès de la CNIL seront strictement ceux communiqués au responsable de traitement dans le cadre de ladite procédure.
 - Pour tout autre motif de résiliation, les motifs invoqués dans la notification à la CNIL seront ceux à l'origine de la résiliation de la convention.

ARTICLE 11 : ARCHIVAGE

L'EPI est seul responsable de l'archivage des dossiers et autres données ainsi que du respect des règles relatives à la conservation des données à caractère personnel qu'elle a renseignées sur son espace utilisateur MADIS.

ARTICLE 12 : MODIFICATION

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les parties.

ARTICLE 13 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les parties s'engagent à respecter les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les directives et dispositions spécifiques encadrant l'usage des données personnelles par l'ADIT en sa qualité de sous-traitant dans le cadre de l'exécution de la présente convention sont prévues en annexe.

ARTICLE 14 : LITIGES

Tous les litiges pouvant résulter de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention feront l'objet d'une tentative d'accord amiable. A défaut d'accord, le litige pourra être porté devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en deux exemplaires à Clermont Ferrand le

Madame/Monsieur la Présidente/le Président
Date et signature

Monsieur Lionel CHAUVIN

Président du Conseil d'Administration
de l'ADIT63

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 44. Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n° : 2025.DLB.044-CS-19/05-07

Annexe : -

Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin

Direction : Fonctions Supports

Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
19/05/2025	Elu(s)	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(s)	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Lionel CHAUVIN
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		x			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Génès-Champagnelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Meaut	1		x			0	Isabelle MELLIN
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITÉ SYNDICAL	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1	
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascal BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issouire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON		18	
		Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU	Philippe FABRE	11	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	x				1	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jardins	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès	2	x		Alexandre VERDIER		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artenac	2		x			0	
		Gérard MOULADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	x				1	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	
		Collette POINCHET-PASSEMAR	Elue	Communauté de Communes Hauts Terres Communauté	2		x			2	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			16	
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mont-Auvergne Communauté	2		x	Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bezze	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x				1	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	Alain MERCIER
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courvaud	1		x			1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1	
		Maité WAAG	Elue	Commune d'Ordes	1		x			0	Franck SERRE
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issouire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme							
		Jean-Yves JOUYE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
		Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMABET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
RECAPITULATIF DES VOIX											
Membres élus			Nombre	Voix	Quorum						
En exercice			43	193							
Présents (dont visio)			19	48	37						
Représentés			10	63							
Votants			29	111	ATTEINT						

N° séance. Objet : 44. Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n° : 2025.DLB.044-CS-19/05-07

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifsAccusé de réception en préfecture
063-256300237-20250519-2025-DLB-044-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

Les emplois permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet

Modification de poste au titre de l'année 2025

- Dans le cadre de la politique de recrutement menée en matière de ressources humaines ayant pour objectifs une gestion cohérente et efficiente, ainsi qu'une maîtrise des ressources et de la masse salariale ;
- Dans un souci d'amélioration de l'organisation interne et au regard des nécessités de services et des missions attendues sur les différents postes ;

Il convient de procéder à la modification de l'emploi figurant sur le tableau ci-après :

Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

n° de poste	Affectation	Grade d'origine	Nouveau grade	Date effectivité
31	Chargé de mission « Natura 2000 et conciliation des usages » Cantal	Ingénieur territorial	Technicien territorial	1 ^{er} juin 2025

Vu le tableau de effectifs actualisé au 19 mai 2025 ;

CONSIDERANT les besoins recensés, existants et à venir, pour assurer les missions du PNRVA ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE** l'actualisation du tableau des effectifs au 19.05.2025 telle qu'exposée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à adopter et modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

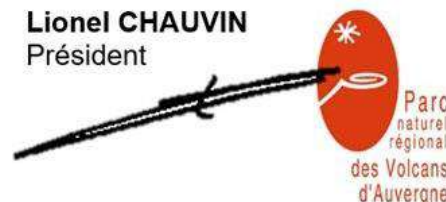
* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Isabelle FAUX / Christian VERT**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 44. Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n° : 2025.DLB.044-CS-19/05-07

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250519-2025-DLB-044-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 45. Adhésion au service « Assistance à la rédaction et/ou de la mise à jour de fiches de postes » du CDG63

Délibération n° : 2025.DLB.045-CS-19/05-08

Annexe : Convention

Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin

Direction : Fonctions Supports

Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
19/05/2025	Elu(e)s		Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gantois	2		x			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x			Jean-Louis MARANDON	2	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1		x			0	Isabelle MELLIN
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1	
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Lapeyrolle	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
	COMITÉ SYNDICAL	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Chelvalade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI
		Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x			Frédéric BONNICHON	18	
		Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x			François DELRIEU	11	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	
		Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champe-sur-Tarentaise	1	x				1	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Besouilly	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jordanes	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardenne	2	x			Alexandre VERDIER	3	
		Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Ardenne	2		x			0	
		Gérard MOULLEDE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcirol	1		x			1	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	
		Colette PONCHET-PASSEMAUD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			16	
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x			Jocelyne MANSANA	5	Maité WAAG
		Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain YAZELLE	Elu	Commune de Pallichamps	1		x			1	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Evaxols	1		x			0	Alain MERCIER
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courpaix	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			1	
		Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcirol	1		x			0	Franck SERRE
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme							
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	INVITES	Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian YABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
		Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parc naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
EXTERIEURS	INVITES	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic DOMMARET	Chargé des Parc naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
RECAPITULATIF DES VOIX											
Membres élus :				Nombre		Voix		Quorum			
En exercice				43		193					
Présents (dont visio)				19		48		37			
Représentés				10		63					
Votants				29		111		ATTEINT			

N° séance. Objet : 45. Adhésion au service « Assistance à la rédaction et/ou de la mise à jour de fiches de postes » du CDG63
Délibération n° : 2025.DLB.045-CS-19/05-08
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Asupé 03300237-20250519-2025-DLB-045-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Puy-de-Dôme propose aux collectivités territoriales du département et à leurs établissements publics de pouvoir recourir à son service d'assistance à la rédaction et/ou de la mise à jour de fiches de postes.

Ce service permet l'accompagnement des collectivités qui le souhaitent dans cette procédure.

En matière de Ressources Humaines, la fiche de poste est le support de nombreux suivis en matière de gestion des Ressources Humaines. Elle est utile pour organiser les services, anticiper les départs, améliorer les recrutements et mobilités, l'évolution des carrières, la professionnalisation des agents, la prévention et le suivi médicale.

Mais elle présente avant tout l'intérêt d'être un document contractuel pour l'agent qui occupe le poste et pour son supérieur hiérarchique.

Ainsi, dans le cadre de l'amélioration de son processus et d'harmonisation des fiches de postes à l'ensemble des services, le Parc des Volcans d'Auvergne envisage de solliciter le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme afin de l'accompagner dans la procédure de rédaction/mise à jour des fiches de postes

Le coût relatif à la mise en œuvre de cette mission d'assistance à la rédaction et/ou à la mise à jour de fiches de postes fixé par le Conseil d'administration du Centre de gestion est de :

- 80€ la demi-journée ;
- 160€ la journée.

L'établissement public s'engage à régler ce coût après service fait.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2019-10 en date du 12 février 2019 relative à la convention d'adhésion au service assistance à la rédaction et/ou de la mise à jour des fiches de postes ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **ADHERE** au service d'assistance à la rédaction et/ou de la mise à jour de fiches de postes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président



**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ASSISTANCE A LA REDACTION ET/OU DE LA MISE A JOUR DE FICHES DE
POSTES
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2019-10 en date du 12 février 2019 relative à la convention d'adhésion au service assistance à la rédaction et/ou de la mise à jour des fiches de postes,

Entre :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63), représenté par son Président, Monsieur Tony BERNARD, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration n° 2019-10 en date du 12 février 2019

d'une part,

Et :

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, ci-après désigné par « l'établissement public », représenté son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du

d'autre part,

Il a été, d'un commun accord, convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique ;

Dans ce cadre, l'établissement public confie, par la présente convention, au Centre de gestion, compte tenu de son expertise, la mission de l'accompagner dans la procédure de rédaction et/ou la mise à jour de fiche(s) de poste(s).

Cette mission peut être mise en œuvre à plusieurs reprises pendant la durée de la convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES PARTIES

A l'occasion de chaque demande de l'établissement public formulée auprès du Centre de Gestion en vue de la mise en œuvre de la mission objet de la présente convention, une rencontre sera organisée entre les parties aux fins de l'analyse et de la définition du besoin de la collectivité.

A l'issue de cette rencontre, les parties cosigneront un document intitulé « formulaire de demande » reprenant les éléments principaux permettant la mise en œuvre de cette mission (nombre de fiches de postes, filières et grades concernés, calendrier prévisionnel du déroulement de la procédure...). Par la présente convention, les parties s'engagent à respecter les termes convenus dans le cadre de ce document intitulé « formulaire de demande ».

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion s'engage à respecter les règles de déontologie et de discrétion inhérentes à toute intervention dans le cadre d'une mission facultative d'assistance à la rédaction et/ou à la mise à jour de fiches de poste.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE LA COLLECTIVITE/L'ETABLISSEMENT PUBLIC

L'établissement public s'engage à fournir toutes les informations utiles à la mise en œuvre de la mission d'assistance à la rédaction et/ou à la mise à jour de fiches de poste mise en œuvre par le Centre de Gestion.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

L'établissement public s'engage à régler au Centre de gestion le coût relatif à la mise en œuvre de cette mission d'assistance à la rédaction et/ou à la mise à jour de fiches de postes fixé par le Conseil d'administration du Centre de gestion à :

- 80€ la demi-journée
- 160€ la journée.

L'établissement public s'engage à régler ce coût après service fait.

Dans le cas où l'établissement public mettrait fin à la mise en œuvre de cette mission préalablement au terme fixé dans « le formulaire de demande », il lui reviendra de régler au Centre de Gestion le coût correspondant au travail déjà réalisé par ce dernier en application de la présente convention et dudit « formulaire de demande ».

Le règlement s'effectuera par mandat administratif dont le montant sera versé à Monsieur le Trésorier Payeur Départemental du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 4 : RESILIATION

La présente convention est conclue à partir de la date de sa signature, pour une durée d'un an tacitement reconductible et peut être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par lettre dûment motivée adressée en recommandé avec accusé de réception, dans le respect d'un préavis d'un mois.

ARTICLE 5 : CONTENTIEUX

En cas de difficultés dans l'application de la présente convention les parties s'efforceront de trouver un accord à l'amiable.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en deux exemplaires à Clermont-Ferrand,

Le

Pour le Centre de gestion
Le Président du Centre de gestion

Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional des Volcans d'Auvergne

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 46. Plan de Formation 2025
Délibération n° : 2025.DLB.046-CS-19/05-09
Annexe : Plan de Formation 2025
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Fonctions Supports
Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS										
19/05/2025	Elu(s)	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(s)	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Lionel CHAUVIN
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		x			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Génès-Champagnelle	1	x				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Meaulx	1		x			0	Isabelle MELLIN
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITÉ SYNDICAL	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1
Jean-Marc BOYER		Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
Gérard BRUGIERE		Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
Pascal BRUN		Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
Gilles CHABRIER		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
Sarah CHABRIER		Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0	
Mélanie CHALVIGNAC		Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
François CONSTANTIN		Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
Marie-Hélène CHASTRE		Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI
Annie DELRIEU		Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON	Philippe FABRE	18	
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU		11	
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	
Isabelle FAUX		Elue	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champ-sur-Tarentaise	1	x				1	
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
Sylvie LEGER		Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
Virginie LESUEUR		Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
Thierry MATHIEU		Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
Philippe MAURS		Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jardins	1		x			0	
Alain MERCIER		Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardenne	2	x		Alexandre VERDIER		3	
Martine MONCOURIER		Elue	Communauté de Communes Sumène-Ardenne	2		x			2	
Gérard MOULADE		Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
Sylvie MOULY		Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	x				1	
Philippe MOURGUES		Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	
Collette PONCHET-PASSEMARD		Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2	
Stéphane SAUTAREL		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16	
Franck SERRE		Elu	Communauté de Communes Mont-Auvergne Communauté	2	x		Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5	
Catherine TARTIERE		Elue	Commune de Bezze	1		x			0	
Jean-Marie VALLEE		Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
Sylvain VAZELLE		Elu	Commune de Pailherols	1		x			1	
Alexandre VERDIER		Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	Alain MERCIER
Grégoire VERRIERE		Elu	Commune de Courpaix	1	x				1	
Christian VERT		Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1	
Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Franck SERRE	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme						
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
	INVITES	Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal						
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						

N° séance. Objet : 46. Plan de Formation 2025
Délibération n° : 2025.DLB.046-CS-19/05-09
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250519-2025-DLB-046-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

Le plan de formation, dont le caractère est obligatoire (rappel dans la loi du 19 février 2007 et dans la circulaire du 16 avril 2007), organise le programme des actions de formation orienté vers l'activité professionnelle et le déroulement de carrière des agents (statutaires et contractuels) au sein de leur collectivité ainsi que vers les besoins des services. Il peut porter sur une ou plusieurs années et doit mentionner les actions de formation à caractère obligatoire et facultatif.

Une Charte de la formation a été adoptée le 09 octobre 2023 par le Comité Syndical après avis du Comité Social Territorial. Elle a pour vocation de préciser les finalités et de fixer les principes soutenant la promotion et l'élaboration de la formation des fonctionnaires territoriaux et des agents contractuels au sein de la collectivité.

Un Règlement de la formation a été adopté le 09 octobre 2023 par le Comité Syndical après avis du Comité Social Territorial. Il détermine les conditions précises d'exercice du droit à la formation dans la collectivité sur la base de réponses légales qui peuvent ensuite être déclinées au sein de chaque collectivité territoriale ou établissement public.

Ces deux premiers documents sont suivis du Plan de Formation annuel qui vous a été joint en annexe.

Celui-ci fixe les priorités données à la formation en fonction des besoins et des objectifs de la collectivité.

Le Plan de Formation fixe le programme prévisionnel des actions de formation de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. Ceci dans le but de développer les compétences des agents et ainsi maintenir une adéquation avec les évolutions de leur emploi et les projets de la collectivité ou de l'établissement.

Le Plan de formation dessine les grandes orientations. Il n'a pas vocation à être exhaustif et doit s'adapter aux évolutions en cours d'année.

Le Plan de Formation n'est pas limitatif, d'autres formations peuvent être prévues en dehors du plan de formation en cours d'année en tenant compte du budget de formation prévu à l'année et du nombre de jour déjà acquis de l'agent sur une période de 5 ans en ce qui concerne les formations de professionnalisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3 ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les Décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation ;

Vu la charte et le règlement de la formation adoptés le 18 octobre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 mai 2025,

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ***

- **ETABLIT** le plan de formation pour 2025 présenté en annexe ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président



Rappel sur les différents types de formations :

Formations Obligatoires	Formations Facultatives
Intégration (dans l'année qui suit la nomination stagiaire) Objectif : Prendre connaissance avec l'environnement professionnel : ➤ 5 jours en catégorie C ➤ 10 jours en catégories A et B	Perfectionnement Objectif : Acquérir ou développer des compétences Préparation aux concours et Examens Professionnels
Professionalisation Objectif : Maintenir les compétences ou permettre l'adaptation à un nouvel emploi ➤ Au 1er emploi (dans les 2 ans qui suivent la stagiairisation) : ✓ 3 à 10 jours en catégorie C ✓ 5 à 10 jours en catégories A et B ➤ Tout au long de la carrière (pour une période de 5 ans) : ✓ 2 jours mini à 10 jours maxi (toutes catégories)	Compte Personnel d'Activité (CPA) ➤ Compte Personnel de Formation (CPF) Formation de reconversion, d'évolution professionnelle, de promotion sans lien avec le poste de travail, ... ➤ Compte d'Engagement Citoyen (CEC) Si activités civiles volontaires ou bénévoles
Prise de poste à responsabilité (dans les 6 mois qui suivent un changement de poste avec responsabilités) ➤ 3 à 10 jours	Formations personnelles ➤ Congé de formation professionnelle ➤ Bilan de compétences ➤ Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ➤ Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle
Formations en hygiène et sécurité A l'occasion de toute prise de fonctions sur un nouveau poste ou formations obligatoires liées à la fonction (Liste non exhaustive – d'autres formations sont possibles)	
➤ Assistants et Conseillers de prévention ➤ Conduite d'engins et appareils de levage ou de véhicules ➤ Exposition au risque électrique (habilitations électriques)	➤ Formation aux gestes de 1er secours (SST, PSC1, MAC SST, ...) ➤ Formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ➤ Formation à l'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse

1

PLAN DE FORMATION 2025 : Tableau Synthétique					
Syndicat Mixte du PRNVA Montlosier 63970 AYDAT Service des Ressources Humaines Sylvie IZQUIERDO / Anaïs SANCHO		Sylvie IZQUIERDO – Responsable du service « Fonctions Supports » sizquierdo@parcdesvolcans.fr – 04.73.65.64.14 Anaïs SANCHO – Assistante RH asancho@parcdesvolcans.fr – 04.73.65.64.17			
<u>Type de formation</u>	<u>Intitulé de la formation</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Nombre d'agents et/ou service concerné</u>	<u>Organisme</u>	<u>Coût de la formation</u>
Formation d'intégration	Catégorie A	10 par agents	PV/PN : 2	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Catégorie B	10	Fonctions Supports : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Formation sur la gestion des mails	2	Direction : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Intelligence artificielle et communication locale	2	Ressources Transversales : 1 ERV/P : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
Formation de professionnalisation	Médiatraining	À confirmer avec le CNFPT	Actuellement en cours d'arbitrage	CNFPT (en Union)	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT

Formation de professionnalisation	Les bas d'EXCEL	2	Ressources Transversales : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	La modélisation et l'intégration de données géographiques dans un système de gestion de base de données	2	Ressources Transversales : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	L'accueil du public en situation de handicap	2	ERV/P : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Gestion durable des forêts et dialogue multi- acteur	3	Chaîne des Puy : 1	RNF	840€
	QGIS – Débutant	4	Chaîne des Puy : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	QGIS – Perfectionnement	Formation non proposée par ses organismes cette année	PVPN : 2	CRAIG	500€ (à confirmer)
	Patur'ajuste : valoriser les milieux naturels par l'élevage	4	Chaîne des Puy : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Elaborer le plan de gestion d'un espace naturel	4 par agents	Chaîne des Puy : 2	OFB	0.00€

3

Formation de professionnalisation	La maîtrise du temps, une dimension essentielle de son organisation	3	Chaîne des Puy : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Les règles d'élaboration et d'exécution du budget	4.5	Chaîne des Puy : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Formation en rapport avec les missions de suivi faune : oiseaux avancés (chants, cri, passereaux limicoles)	3.5	PV/PN : 1	OFB	0.00€
	Formation papillons	1	PV/PN : 1	OFB/CEN	0.00€
	Formation sur le logiciel Survege	1.5	PV/PN : 1	Les Herbiers universitaires (station biologique de Besse 63)	600€
	Formation sur le Plan de Gestion Durable de la Haie	3	PV/PN : 1	CFPPA d'Angers	920€
	Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	3.5	PV/PN : 1	OFB	0.00€
	Hydrologie appliquée et gestion quantitative de l'eau	5	PV/PN : 1	OFB	0.00€
	Formation en informatique : Outil bureautique : word /excel / powerpoint	4	PV/PN : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT

Formation de professionnalisation	Analyse financière et contrôle de gestion	1.5	Fonctions Supports : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Gestion des stocks	2	Fonctions Supports : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Agents contractuels de droit public	2 par agents	Fonctions Supports : 2	Adiaj	1 160.00€ / agents soit 2320 €
	La maîtrise de la gestion des agents contractuels	2.5	Fonctions Supports : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
Habilitations	Electrique BS BE manœuvre pour personnels non-électriciens : formation initiale	2 par agents	Fonctions Supports : 2	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité	2 par agents	Chaîne des Puy : 1 P/PPN : 7 Fonctions Supports : 2	CNFPT (en Union)	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
Autres formations obligatoires	Formation des membres des Formations Spécialisées et des CST en l'absence de Formation Spécialisée	5 + 3 par agents	UPT : 1	CNFPT	
	Formation sur la laïcité	0.5	Tous les agents	CNFPT (en Intra)	Au titre de la contribution

5

Formation de perfectionnement					obligatoire CNFPT
	MAC Sauveteur Secouriste du Travail (Recyclage)	1	Chaîne des Puy : 2 P/VPN : 4 Fonctions Supports : 4	CNFPT (en Intra)	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
	Remise à niveau police	8 par agents	Chaîne des Puy : 2	OFB	0.00€
	Formation Audition – Police	4	Chaîne des Puy : 1	OFB	0.00€
	Commissionnement Réserves Naturelles	20 par agents	P/VPN : 2	OFB	0.00€
Formation de perfectionnement	Formation préalable au commissionnement en milieu naturel	6.5	P/VPN : 2	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
Préparation Concours / Examen	2 sessions de recensement par an	20 par agents maximum	Fonctions Supports : 1 Chaîne des Puy : 1 Direction : 1	CNFPT	Au titre de la contribution obligatoire CNFPT
Formation personnelle (dans le cadre du Compte Personnel de Formation)	Accompagnateur en Moyenne Montagne	25	P/VPN : 1	CNSNMMI	950€
	Bilan de compétence	24h maximum / fractionnable	A définir	NR	NR

D'autres formations sont actuellement à l'étude et/ou en cours d'arbitrage et viendront compléter ce tableau.

Récapitulatif 2025 – à titre indicatif :

Par type de formation :

Formation	Jours	Agents	Coût
De professionnalisation	74.5	23	4 680.00€
D'intégration	30	3	0.00€
Habilitations	4	2	0.00€
Facultatives	108.25	21	300.00€
Préparation concours	92	5	0.00€
Personnelles (CPF)	24	1	950.00€
TOTAL :	332.75 jours*	57 agents	5 930.00€

* A ce jour, ce nombre de jour n'est pas arrêté car plusieurs agents ont communiqué des formations souhaitées pour lesquelles le nombre de jour n'est pas connu.

Par pôle :

Pôle	Nb d'agents qui vont suivre des formations	Nb de jours de formation total	Coût total
PV/PN	17	154	2 470.00€
CDP/FL	8	72.5	840.00€
Ressources Transversales	5	23.25	0.00€
ERVP	4	8	0.00€
Fonctions Supports	10	52	2 320.00€
UPTÉ	1	5	300.00€
Direction	1	18	0.00€
TOTAL :	46 agents	332.75 jours*	5 930.00€

* A ce jour, ce nombre de jour n'est pas arrêté car plusieurs agents ont communiqué des formations souhaitées pour lesquelles le nombre de jour n'est pas connu.

Coût annuel des formations : Cotisations CNFPT 2025 prévisionnelles + Coût des formations 2024 : 20 000€ + 5 930€ = 25 930€

Ce Plan de formation est un document d'orientation non contractuel. D'autres formations pourront s'ajouter en fonction de l'actualité et des besoins exprimés par les services.

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

N° séance. Objet : 47. Nouveaux produits pour les boutiques du Parc
Délibération n° : 2025.DLB.047-CS-19/05-10
Annexe : -
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Economie Rurale & Valorisation Parc
Secrétaire de séance : Eric HAYMA

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le mardi treize mai, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES

BUREAU SYNDICAL

COMITÉ SYNDICAL

19/05/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Louis GISCARD	Brice HORTEFEUX	33	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Martine PANI
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Franck SERRE
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Eric DERSIGNY
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		x			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x		Jean-Louis MARANDON		2	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Génès-Champagnelle	1	x				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Meaulx	1		x			0	Isabelle MELLIN
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
COMITÉ SYNDICAL	Laurant BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x				1	
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Vieux	1	x				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		x			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	Martine PANI
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x		Frédéric BONNICHON	Philippe FABRE	18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x		François DELRIEU		11	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgaux	1	x				1	Christian VERT
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champagnat-Tarentaise	1	x				1	
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Lionel CHAUVIN
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirq-des-Jardins	1		x			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardenne	2	x		Alexandre VERDIER		3	
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Ardenne	2		x			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	x				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	
	Collette POINCHET-PASSEMAR	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2	
	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			16	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mont-Auvergne Communauté	2		x	Jocelyne MANSANA	Maité WAAG	5	
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bezze	1		x			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x				1	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	Alain MERCIER
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courpaix	1	x				1	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x	Isabelle FAUX		1	
	Maité WAAG	Elue	Commune d'Ordes	1		x			0	Franck SERRE

EXTERIEURS

CONSULTATIFS

Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes								
Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat								
Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issouire								
Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme								
Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
Denis LOYE / Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								

INVITES

Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMABET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x						

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	
Présents (dont visio)	19	48	37
Représentés	10	63	
Votants	29	111	ATTEINT

N° séance. Objet : 47. Nouveaux produits pour les boutiques du Parc
Délibération n° : 2025.DLB.047-CS-19/05-10
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 04/06/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250519-2025-DLB-047-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

Intégration de nouveaux produits pour les boutiques du Parc

Malgré la fermeture de la boutique principale sur le site de Montlosier, les boutiques des Maisons des Réserves Naturelles Nationales de la Vallée de Chaudefour et des Sagnes de la Godivelle continuent à recevoir du public et réaliser des ventes.

Situées dans des environnements particuliers et traitant de thématiques naturalistes spécifiques, il apparaît nécessaire d'étoffer la liste de produits vendus, d'ouvrages en lien avec ces spécificités, notamment à destination du jeune public.

Il vous est proposé d'ajouter à la liste des produits vendus les ouvrages suivants :

- > Miniguide - éditions Salamandre – Prix vente public 2€
Véritable mine d'informations qui tient dans la poche, chaque Miniguide présente une sélection de plantes, d'animaux ou d'autres espèces observables en balade.
- > Salamandre Junior - éditions Salamandre – Prix vente public 5€90
La Salamandre Junior est la revue des explorateurs de 8 à 12 ans. Elle emmène les jeunes lectrices et lecteurs sur les sentiers d'une découverte de l'environnement tout près de chez eux.
- > Salamandre Adultes - éditions Salamandre – Prix vente public 7€
La revue invite ses lecteurs à découvrir la beauté d'une nature authentique et la vie surprenante des animaux et des plantes de nos régions.
- > Guide Nature - éditions Salamandre – Prix vente public 17€
Des guides pour explorer la nature et apprendre à l'observer en tous lieux et en toutes saisons. Pratiques et ultra-compacts, ils fourmillent d'illustrations et de textes sobres, précis et accessibles.
- > Memory - éditions Pirouette Cacahuètes - Prix vente public 17€90
Une chasse aux images éducative qui développe la mémoire et le sens de l'observation.
- > Cahier du jeune naturaliste – éditions FCPN - Prix vente public 6€
Les cahiers du jeune naturaliste sont réalisés pour éveiller la curiosité et devenir un véritable naturaliste tout en s'amusant.

Vu la mise en boutique des nouveaux produits ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- ➡➡ **APPROUVE** la mise en boutique des nouveaux produits tels que décrit ci-dessus ;
- ➡➡ **AUTORISE** Le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;

➡➡➡ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le lundi 19 mai 2025

Lionel CHAUVIN
Président

